



**Extrait du Registre des Délibérations**

**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/12-61**

**Objet : MARCHÉ 2023MA07**

**Entretien des réseaux et équipements d'assainissement publics**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le cinq décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Philippe DESBOIS, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h53 point n°5), Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, (arrivé à 19h53 délibération n°5), Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA  
Christine CAILLAT à Gérard PARFAIT  
Sylvie SORMAIL à Dominique GERBERT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Véronique LOZEVIS à Isabelle TRAPPIER  
Pascale COURMONT à Florent BORON  
Thomas BATIGNE à Karel KURZWEIL  
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE

**Absente :**

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**N°2023/12-61 : MARCHÉ 2023MA07**

**Entretien des réseaux et équipements d'assainissement publics**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le marché conclu en 2019 relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement, arrivé à échéance le 19 juillet 2023 ;

**Vu** l'avenant N°2 de prolongation du marché 2019MA04 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler le marché d'entretien des réseaux et des équipements d'assainissements publics et le contrat d'entretien électromécanique des 4 postes de relevages communaux arrivés à échéance ;

**Considérant** la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) en date du 13 septembre 2023 et la date de remise des offres fixée au mercredi 4 octobre 2023 à 12H00 ;

**Considérant** les 3 offres pour le lot 1 et les 4 offres pour le lot 2 déposées sur la plateforme « achat public » dans les délais ;

**Considérant** que parmi les 3 offres reçues pour le lot 1, la proposition de la société SECHE ASSAINISSEMENT présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de consultations ;

**Considérant** que parmi les 4 offres reçues pour le lot 2, la proposition de la société TERRIDEAL présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de consultations ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme » en date du 28 novembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À l'unanimité**

**Décide** d'attribuer le marché alloti :

- Lot N°1 : Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement attribué à la **société SECHE ASSAINISSEMENT** située ZI Les Petites Ormes - 532 route de Flins - 78410 Bouafle, pour un montant global et forfaitaire de **29 030,00€ HT, soit 34 836€ TTC**.  
Des prestations ponctuelles pourront donner lieu à émission d'un bon de commande suivant le BPU pour un montant maximum annuel de **20 000€HT**.

**N°2023/12-61 : MARCHÉ 2023MA07**

**Entretien des réseaux et équipements d'assainissement publics**

- Lot N°2 : Entretien et maintenance électrotechnique et mécanique des stations de relevage attribué à la **société TERRIDEAL** située Immeuble Florence, 3 place Gustave Eiffel - CS 80730 – 94528 Rungis Cedex pour un montant annuel global et forfaitaire de **1 856,00€ HT, soit 2 227,00€ TTC**. Des prestations ponctuelles pourront donner lieu à émission d'un bon de commande suivant le BPU pour un montant maximum annuel de **2 000€HT**.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Dit** que le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, renouvelable trois fois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

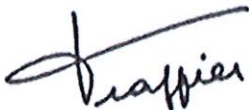
**Dit** que les crédits seront inscrits au budget assainissement et au budget de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 05 décembre 2023

La secrétaire de séance



**Isabelle TRAPPIER**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**



Mis en ligne le 05-12-2023

Document rendu exécutoire le 05-12-2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20231206-2023-12-61-DE  
Date de réception préfecture : 06/12/2023